

Publié le 3 juillet 2019

Le tri du plastique, un « Allier » essentiel

Si la pratique du tri ne cesse de progresser en France, celui des emballages plastiques reste encore à parfaire. Le département de l'Allier a décidé de faciliter la vie des usagers en leur simplifiant le geste et en construisant un centre inauguré le 1er mai dernier. Un projet porté par la Société publique locale (Spl) Allier Tri.



Plus de 3 Français sur 10 commettent encore des erreurs d'aiguillage sur le tri du plastique et 53 % ne comprennent pas pourquoi certains emballages de ce matériau se trient et d'autres pas*. « *La simplification du tri des emballages plastiques paraît comme un levier majeur pour faire progresser les performances de recyclage* », assure **Jackie Renaud**, directrice de la Société publique locale **Allier Tri**. La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, adoptée en août 2015, prévoit d'étendre les consignes de tri des emballages ménagers à l'ensemble des emballages en plastique d'ici à 2022, dont les films et barquettes en plastique. Jusqu'ici, seules les bouteilles et les flacons en plastique devaient être triés.

Le Département de l'Allier a décidé de devancer cette date pour faciliter la vie des Bourbonnais. Les 5 collectivités en charge des déchets du département (Les Sictom Région montluçonnaise, Sud-Allier, Cérilly, Nord Allier et la Communauté d'agglomération Vichy Communauté) ont décidé, en 2016, de créer la Spl Allier Tri. Cette dernière a porté le projet de construction du centre de tri départemental qui pourra traiter 100 % des emballages et des papiers produits par les Bourbonnais. Cet équipement a été mis en service le 1er mai 2019.

« Dorénavant, les choses sont claires... »

Si 88 % des usagers de l'Allier se disent « trieurs », seuls 48 % le sont réellement. **Jean-Pierre Momcilovic**, président du Sictom de la Région montluçonnaise, pointe la responsabilité « *des consignes de tri trop nombreuses et trop complexes* ». Et d'ajouter : « *Dorénavant, les choses sont claires : si vous achetez un produit emballé, l'emballage, quel qu'il soit, doit aller dans le bac jaune* ». Finies les grandes questions existentielles : pots et barquettes en plastique, briques en carton, bouchons et capsules en métal, flacons, conserves, papiers, etc., sont tous égaux devant le tri et prépareront leur seconde vie dans le bac jaune.

Réduire le tonnage des déchets enfouis

Le nouveau centre de tri dispose d'une capacité totale de traitement de 20 000 tonnes. « *C'est l'aboutissement d'un projet entamé il y a 5 ans, pour un investissement estimé à plus de 10 millions d'euros* », poursuit Jackie Renaud. Le projet a été financé pour moitié par des subventions versées par l'éco-organisme Citéo, l'Ademe et le Conseil départemental de l'Allier. « *Respecter la loi est une chose mais la création de ce centre vise aussi à réduire considérablement le tonnage des déchets enfouis ou incinérés. À l'échelle du département,*

18 000 tonnes sont recyclés chaque année, dont 1 300 tonnes de déchets plastiques. Le centre de tri départemental de Chézy permettra d'atteindre l'objectif de 20 000 tonnes dès la première année d'activité, en augmentant la part de déchets plastiques recyclés de 60 % », conclut Jackie Renaud.

**Données issues de la 2e vague de l'Observatoire du geste du tri (Ipsos pour Citeo)*